

liste des priorités pour la correction de ces barrières. Le Groupe de travail a aussi reçu les avis et les idées de membres du Sous-comité sur les invalides et les handicapés et de Richard Nolan, directeur exécutif, Secrétariat, Condition des personnes handicapées, Secrétariat d'État, de Joanne DiSano, chef, Groupe d'action positive, Conseil du Trésor du Canada, de Suzanne Azzie, coordonnatrice, Programme pour les personnes handicapées, Bureau de dotation de la région de la Capitale nationale, Commission de la Fonction publique, et de M. John Strome, conseiller en politique, Emploi et Immigration Canada.

I. Accessibilité

La clé de ce plan d'action est l'amélioration de l'accès aux bâtiments occupés par les députés et le personnel de la Chambre des communes. Le succès des politiques d'emploi proposées ailleurs dans ce rapport dépend de la possibilité qu'ont les employés ayant des limitations fonctionnelles ou des déficiences sensorielles d'accéder sans difficulté à l'enceinte du Parlement. L'efficacité de la plupart des propositions de ce rapport dans l'implantation de services aux visiteurs ayant une déficience dépend de la même prémisses.

Les membres du groupe de travail n'avaient pas l'expertise nécessaire pour décrire et analyser avec précision et en détail les barrières physiques des six bâtiments occupés par la Chambre des communes et affectant les personnes ayant des limitations fonctionnelles ou de déficiences sensorielles. En conséquence, il a fallu confier à une société d'Ottawa, la *Unhandicappers Limited*, le contrat d'examen détaillé des bâtiments, de description des barrières et d'élaboration d'une liste de priorités pour améliorer l'accès aux bâtiments.

La *Unhandicappers Limited* a affecté une équipe de trois personnes à cette tâche, l'une spécialisée en ce qui concerne les limitations fonctionnelles, une autre dans les déficiences sensorielles et la troisième dans les questions d'architecture pouvant affecter les personnes handicapées. Ces trois spécialistes ont bénéficié de l'aide de deux membres du groupe de travail.

Entre le 20 et le 28 novembre, ces cinq personnes ont circulé dans les six bâtiments pour les inspecter : les édifices de l'Est, du Centre et de l'Ouest et les édifices de la Confédération, Wellington et La Promenade.

Les observations ont été faites sur la base d'un échantillonnage établi comme suit :

- 100 % de toutes les entrées des bâtiments;
- 100 % de tous les couloirs;
- 100 % de tous les escaliers;
- 100 % de tous les ascenseurs;
- 100 % de toutes les cafétérias;
- 24 % de tous les bureaux du personnel administratif;
- 11 % de tous les bureaux des députés;
- 100 % de toutes les tribunes d'observation;
- 100 % de toutes les salles de toilette.

L'inspection avait pour objet d'étudier et d'évaluer deux ensembles de critères :

Les conditions physiques : Elles font référence à des éléments physiques observables et mesurables. Les éléments physiques qui ont été évalués sont ceux qui doivent faciliter la